

TABLE DES MATIÈRES

1

La charge de la preuve en droit de la responsabilité civile extracontractuelle..... 7

Virginie RONNEAU

assistante à l'U.Namur, avocate au barreau de Mons

Introduction 8

Section 1

Ordre de la preuve et administration de la preuve 9

Section 2

Exigence d'une certitude judiciaire 16

Section 3

Jeu et incidence des présomptions légales en matière de responsabilité civile extracontractuelle 19

Section 4

Obligations de moyens et de résultat 22

A. La prééminence d'obligations de moyens à contenus variables 25

1. Principe et justification 25

2. Obligations de sécurité..... 25

B. L'instauration d'obligations de résultat au travers de règles spécifiques... 31

1. Une obligation légale (ou réglementaire) « déterminée » 31

2. Portée d'une obligation déontologique 31

3. *Quid* des obligations d'information?..... 32

C. Tentative de résolution du contentieux relatif à l'obligation d'information du médecin dans le cadre d'un litige de nature exclusivement civile 37

1. Portée de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et nature
de la responsabilité 37

2. Position constante de la Cour de cassation en faveur d'une obligation de moyens... 38

3. Jurisprudence divisée des juges du fond..... 39

Section 5

Aménagement de la charge de la preuve en cas de faute délictuelle constitutive d'une infraction pénale..... 40

Conclusion..... 45

2

L'information fautive en matière de services d'investissement : questions de causalité..... 47

Thomas MALENGREAU

assistant à l'U.C.L., avocat au barreau de Bruxelles

Introduction..... 48

Section 1

Rappel de quelques principes généraux..... 49

Section 2

La causalité appliquée à la responsabilité de l'intermédiaire financier en cas de défaut d'information..... 53

A. Une double approche de la causalité..... 53

B. La causalité entre la faute et l'investissement (*transaction causation*)..... 54

1. Éléments d'appréciation..... 55

2. La présomption de causalité de l'article 30ter de la loi du 2 août 2002..... 60

C. La causalité entre la faute et la perte (*loss causation*)..... 66

Section 3

L'application malaisée de la théorie de la perte d'une chance..... 69

A. Obstacles à l'application de la perte d'une chance..... 70

1. Premier écueil : les doutes relatifs à l'acceptation extensive de la perte d'une chance..... 70

2. Second écueil : la nécessité de mesurer l'exercice d'une liberté humaine..... 73

B. Indemnisation de la perte d'une chance..... 75

Section 4

Le comportement de l'investisseur face à l'information fautive..... 76

A. Le devoir de l'investisseur de s'informer..... 76

B. Le devoir de l'investisseur de limiter son préjudice..... 77

Conclusion..... 82

3

**Recours « direct » des employeurs publics en général
et des Communautés européennes en particulier :
nouveau**..... 85

Thomas DUBUISSON
avocat au barreau de Liège

Introduction..... 86

Section 1

**Le recours direct des employeurs publics de droit belge :
base légale, enjeu et variations jurisprudentielles**..... 87

- A. La loi du 3 juillet 1967, le droit commun de la responsabilité et l'enjeu du recours direct..... 87
- B. Variations de la jurisprudence de la Cour de cassation au fil du temps..... 90

Section 2

**Le recours direct des employeurs publics depuis 2001 :
trois conditions**..... 92

- A. La dépense doit-elle demeurer définitivement à charge de l'employeur public?..... 93
- B. La définition du dommage de l'employeur public..... 98
 - 1. Avant-propos..... 98
 - 2. Définition du dommage et incapacité temporaire..... 100
 - 3. Les rentes et les capitaux représentatifs de celles-ci destinés à couvrir l'incapacité permanente..... 111
 - 4. Les frais..... 117
- C. Le lien causal devant unir le dommage propre de l'employeur public et la faute du responsable..... 118

Section 3

**L'employeur public et l'article 29bis de la loi
du 21 novembre 1989**..... 122

Section 4

Le recours direct de l'Union européenne..... 127

- A. Identité de la question de principe mais divergence de textes..... 127
- B. Recours subrogatoire et jurisprudence « La Ramée »..... 129
- C. Recours direct et extension de la jurisprudence « La Ramée »..... 131
- D. Recours direct de l'Union et article 29bis..... 132

Conclusion..... 134

4

L'incapacité personnelle et sa réparation 137

Julien COWEZ

avocat au barreau de Charleroi

Section 1

Catégories de préjudices 138

Section 2

Concept de réparation intégrale du préjudice 140

Section 3

Mise en œuvre du processus de réparation 143

A. **Appréciation du dommage non économique** 143

1. Invalidité..... 144
2. Incapacité personnelle..... 144
3. Consolidation..... 146
4. Aides à la victime 148

B. **Évaluation financière de l'indemnité réparatoire**..... 149

1. Modes de réparation..... 149
2. Méthodes d'évaluation..... 150
3. Pouvoir d'appréciation du juge du fond 151
4. Capitalisation d'une base forfaitaire..... 153
5. Critères qui conditionnent le choix de la méthode 154
6. Appréciation des critères..... 157
7. Évolution du dommage post-consolidation..... 161
8. Exemples concrets d'appréciation souveraine..... 165
9. Charge et risque probatoire 168

Section 4

Tableau indicatif - version 2016..... 172

Conclusion..... 176

5

La septième édition du tableau indicatif: le retour du clair-obscur 177

Daniel DE CALLATAÏ

avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'U.C.L., codirecteur
de la *Revue générale des assurances et des responsabilités*

Section 1

Considérations générales	178
A. Introduction	178
B. Une courbe rentrante	179
C. La disparition des seuils	181
D. La disparition de la hiérarchie des modes d'indemnisation	184
E. L'augmentation erratique des évaluations	187

Section 2

Survol du tableau poste par poste	190
A. Plan du tableau	190
B. Avant-propos	191
C. La mission d'expertise	192
1. Cadre rigide ou ouvert?.....	192
2. État antérieur.....	193
3. Médicaments et soins médicaux.....	193
4. Incidence des aides techniques et humaines sur l'évaluation des incapacités.....	194
5. Définition de l'incapacité personnelle.....	195
6. Définition de l'incapacité ménagère.....	196
7. Définition de l'incapacité économique.....	197
8. Aides techniques – Aménagements immobiliers.....	197
9. Préjudices particuliers.....	197
D. Le dommage aux personnes	198
1. Le préjudice temporaire.....	198
2. Le préjudice permanent.....	202
3. Le décès.....	210
E. Le dommage aux choses et les frais	213
F. Les intérêts et provisions	214
Conclusion	214

6

Les attentats terroristes du 22 mars 2016 : responsabilités, indemnisation et assurances..... 215

Bernard DUBUISSON
professeur ordinaire à l'U.C.L.

et

Nicolas ESTIENNE
avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'U.C.L.

Introduction 216

Section 1

Les responsabilités et l'indemnisation des victimes de dommages corporels..... 217

A. Le constat de départ..... 217

1. En Belgique: absence de voie unique d'indemnisation 217
2. Comparaison: le droit français..... 218

B. La situation actuelle..... 219

1. L'inadéquation du droit commun de la responsabilité civile 219
2. La loi du 30 juillet 1979 instaurant une responsabilité objective de l'exploitant pour incendie ou explosion dans les lieux accessibles au public 220
3. L'article 29bis de la loi du 21 novembre 1989 (attentat de Maelbeek)..... 225
4. La réglementation sur les accidents du travail 230
5. La solidarité nationale: le Fonds spécial d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence 231

C. Et demain? 237

1. Le projet de loi relatif à la création d'un statut de solidarité nationale..... 237
2. Vers la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des actes de terrorisme?.. 241

Section 2

L'assurance et les actes de terrorisme..... 243

A. L'assurabilité du risque de terrorisme..... 243

B. La loi du 1^{er} avril 2007 relative à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme..... 244

1. Les objectifs poursuivis..... 245
2. Champ d'application..... 246
3. Caractéristiques générales..... 248
4. Les acteurs 250

5. Les failles du système.....	256
C. L'assurance face aux attentats de Maelbeek et de Zaventem du 22 mars 2016.....	257
1. Bilan	257
2. Les couvertures d'assurance directe	258
3. Le système de solidarité mis en place par la loi du 1 ^{er} avril 2007.....	263
Conclusion.....	267